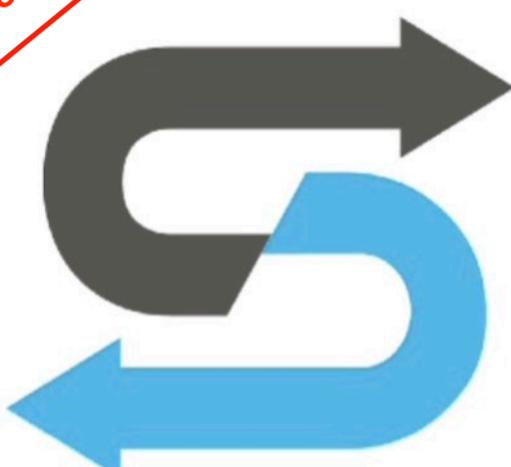




44 ans d'expérience



**STONE DESIGN
DISTRIBUTION**

DISTRIBUTEUR DE PIERRES NATURELLES

www.stone-design-distribution.fr



Nos points forts:

- 44 ans d'expérience
- La pierre au prix du carrelage
- Pierre de qualité 1er choix uniquement
(très peu d'aspérités aspect similaire notamment en termes de teintes.)
- Stocks disponibles



SOMMAIRE

- Travertin Beige	3
- Travertin Silver Gris	6
- Margelles et pièces spéciales	9
- Divine Beige Vieillie	10
- Divine Grise Vieillie	11
- Divine Blanche Vieillie	13
- Divine Grise/Beige Vieillie	15
- Plan de pose	17
- Nos transports	18

TRAVERTIN BEIGE MIX VIEILLI



Travertin Beige Mix Vieilli Opus Set (4 formats)

40,6x61cm - 40,6x40,6cm - 20,3x40,6cm - 20,3x20,3cm

FORMATS DISPONIBLES



61x91,5x1,2cm
61x91,5x3cm



40,6x61x1,2cm
40,6x61x3cm



40,6x40,6x1,2cm
40,6x40,6x3cm



20,3x40,6x1,2cm
20,3x40,6x3cm



20,3x20,3x1,2cm
20,3x20,3x3cm

PLINTHES



Plinthe Travertin Beige Mix Vieilli 8x40,6x1,2cm



Travertin Beige Mix Vieilli Opus Set (4 formats)

40,6x61cm - 40,6x40,6cm - 20,3x40,6cm - 20,3x20,3cm



Travertin Beige Mix Vieilli Opus Set (4 formats)

40,6x61cm - 40,6x40,6cm - 20,3x40,6cm - 20,3x20,3cm

TRAVERTIN SILVER GRIS MIX VIEILLI



Travertin Silver Gris Mix Vieilli Opus Set (4 formats)

40,6x61cm - 40,6x40,6cm - 20,3x40,6cm - 20,3x20,3cm

FORMATS DISPONIBLES



61x91,5x1,2cm
61x91,5x3cm



40,6x61x1,2cm
40,6x61x3cm



40,6x40,6x1,2cm
40,6x40,6x3cm



20,3x40,6x1,2cm
20,3x40,6x3cm



20,3x20,3x1,2cm
20,3x20,3x3cm

PLINTHES



Plinthe Travertin Silver Gris Mix Vieilli
8x40,6x1,2cm



Travertin Silver Gris Mix Vieilli Opus Set (4 formats)

40,6x61cm - 40,6x40,6cm - 20,3x40,6cm - 20,3x20,3cm



Travertin Silver Gris Mix Vieilli Opus Set (4 formats)

40,6x61cm - 40,6x40,6cm - 20,3x40,6cm - 20,3x20,3cm



MARGELLES ET PIÈCES SPÉCIALES



Margelle Travertin Beige Mix Vieilli 33x100x3cm 1/2 rond
Margelle Travertin Beige Mix Vieilli 33x61x3cm 1/2 rond



Angle rentrant Travertin beige Mix Vieilli 45x45x3cm 1/2 rond



Margelle Travertin Beige Mix Vieilli 33x61x3cm bord droit



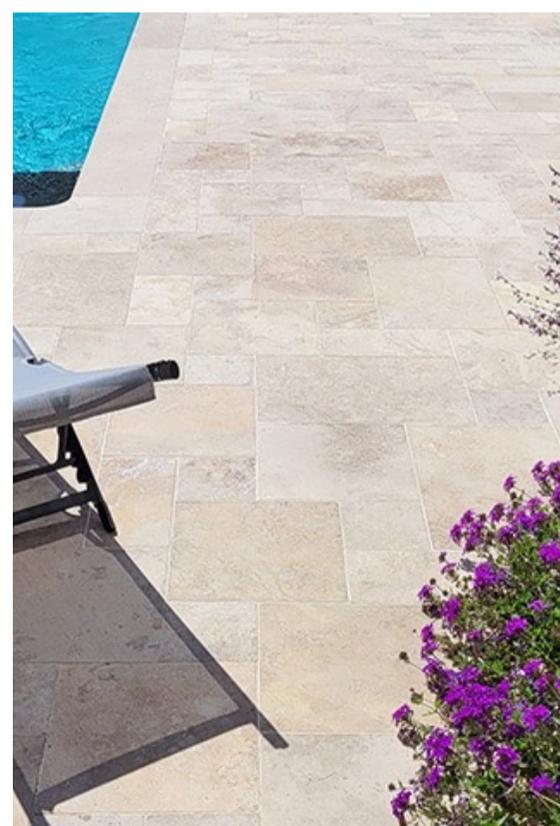
Angle rentrant Travertin Silver Gris Vieilli 45x45x3cm 1/2 rond



Margelle Travertin Silver Gris Mix Vieilli 33x100x3cm 1/2 rond
Margelle Travertin Silver Gris Mix Vieilli 33x61x3cm 1/2 rond



Margelle Travertin Silver Gris Mix Vieilli 33x61x3cm bord droit



DIVINE BEIGE VIEILLIE



Divine Beige Vieillie 40x60cm

FORMATS DISPONIBLES



60x90x2cm



40x60x2cm



40x40x2cm



20x40x2cm



20x20x2cm

PLINTHES - *Plinthe Divine Beige Vieillie 8x40x2cm*



DIVINE GRISE VIEILLIE



Divine Grise Vieillie Opus Set (4 formats)

40x60cm - 40x40cm - 20x40cm - 20x20cm

FORMATS DISPONIBLES



60x90x2cm



40x60x2cm



40x40x2cm



20x40x2cm



20x20x2cm

PLINTHES - *Plinthe Divine Grise Vieillie 8x40x2cm*





Divine Grise Vieillie - 40x60cm

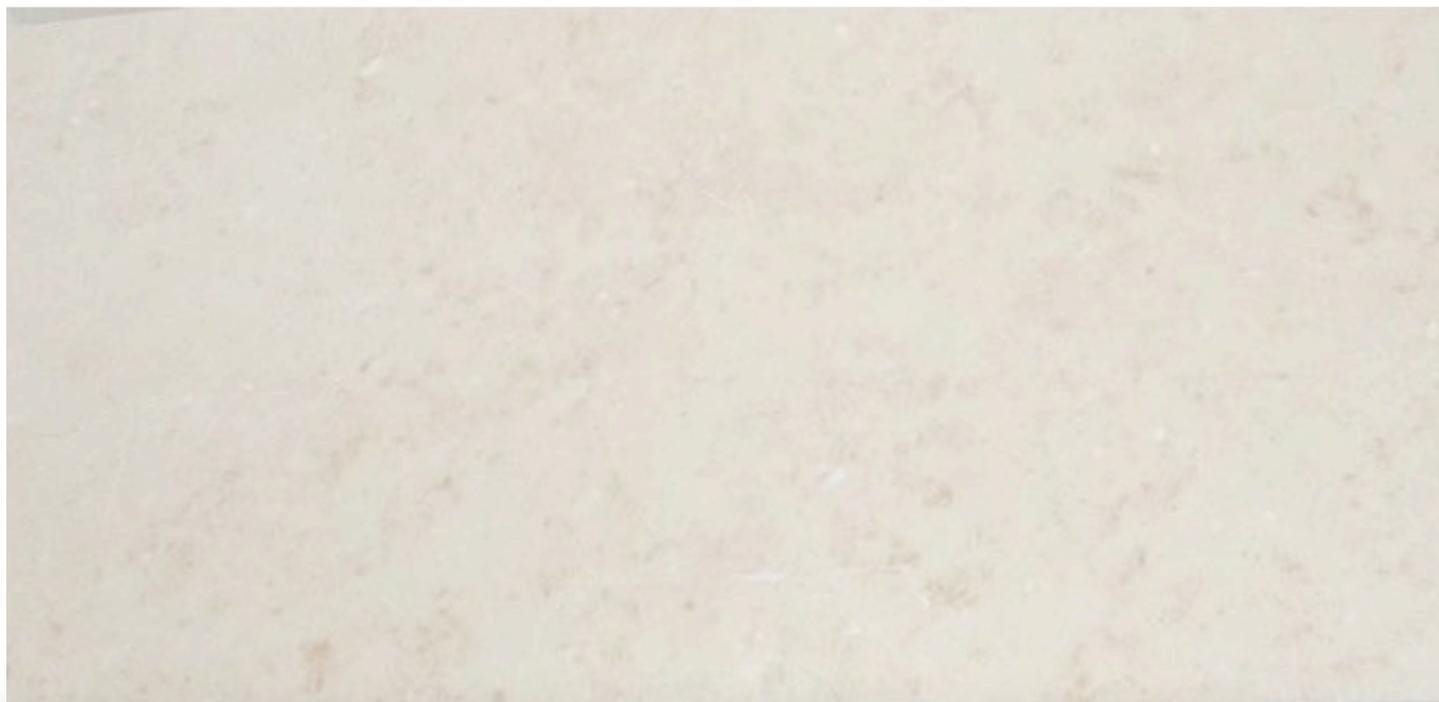


Divine Grise Vieillie - 60x90cm



Divine Grise Vieillie - 40x60cm

DIVINE BLANCHE VIEILLIE



Divine Blanche Vieillie 40x60cm

FORMATS DISPONIBLES



60x90x2cm



40x60x2cm



40x40x2cm



20x40x2cm



20x20x2cm

PLINTHES - *Plinthe Divine Blanche Vieillie 8x40x2cm*



Divine Blanche Vieillie Opus Set (4 formats)

40x60cm - 40x40cm - 20x40cm - 20x20cm

DIVINE GRISE/BEIGE VIEILLIE



Divine Grise/Beige Vieillie - 60x90cm

FORMATS DISPONIBLES



60x90x2cm



40x60x2cm



40x40x2cm



20x40x2cm



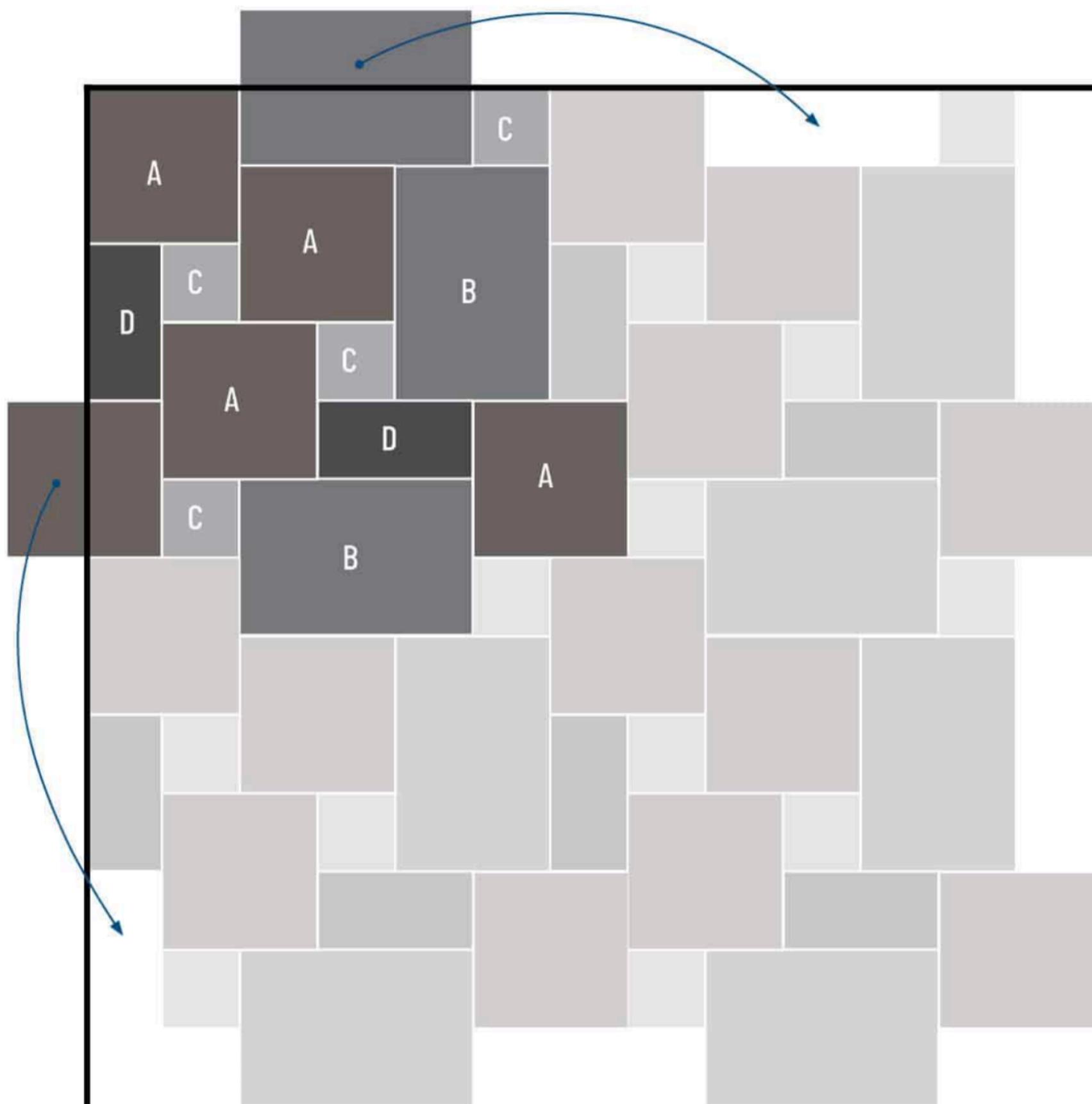
20x20x2cm

PLINTHES *Plinthe Divine Grise/beige Vieillie 8x40x2cm*



Divine Grise/Beige Vieillie - 40x60cm

PLAN DE POSE



A
4 pièces 40,6x40,6cm
4 pieces

B
2 pièces 40,6x61cm
2 pieces

C
4 pièces 20,3x20,3cm
4 pieces

D
2 pièces 20,3x40,6cm
2 pieces

NOS PARTENAIRES DE TRANSPORTS



Nos partenaires Le Groupe Mazet et Geodis garantissent la qualité de service auprès de ses clients et répondent à leurs demandes.

Depuis l'année 2020, Le Groupe Mazet s'est engagé à réduire ses émissions de gaz avec pour objectif une transmission vers une énergie propre, il roule au Colza.



NOS EMBALLAGES DE TRANSPORT

STOCKS DISPONIBLES !!!



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Toute remise de commande implique de la part de l'acheteur l'acceptation sans réserve des présentes conditions de vente.

Aucune des clauses portées sur les bons

de commande ou sur les

correspondances qui nous parviennent de nos acheteurs ne peut, en conséquence y déroger sauf stipulation contraire incluse en termes exprès et précis dans le texte de nos offres ou de nos acceptations.

2. ENGAGEMENT

Les offres faites par nos agents ou téléphoniquement ne constituent engagement de notre part qu'autant qu'elles auront été confirmées par écrit.

L'acheteur est censé être d'accord avec le contenu de notre confirmation si, dans les huit jours et en tout cas avant livraison, il ne nous a pas fait connaître par écrit ses observations éventuelles.

3. PRIX ET FACTURATION

Nos prix sont donnés sans engagement de durée et nos ventes sont toujours faites au cours du jour de livraison.

Toutes modifications, soit de taux, soit de nature des taxes fiscales auxquelles sont assujetties nos ventes, dès leur date légale d'application répercutées sur les prix déjà remis par nous à nos clients, ainsi que sur ceux des commandes en cours. Nous nous réservons le droit de réviser nos prix, même en cours d'exécution d'un marché si les conditions de main-d'œuvre, de matières ou de transport venaient à être modifiées. Sauf convention contraire, formulée par écrit, nos prix s'entendent toujours pour marchandises vendues et agréées départ usine ou départ de nos entrepôts. Le prix du transport par fer ou eau sont donnés à titre de renseignement et sont sans garantie. Nos prix proposés franco s'entendent, sauf stipulation contraire, pour charges complètes, s'il s'agit de camion ou bateau, ou suivant plafond des tranches de tonnage des barèmes SNCF, s'il s'agit de wagons.

Dans le cas d'expéditions franco gare destinataire, les frais de transport sont avancés par le client à l'arrivée et déduits sur facture.

Dans le cas de marchandises importées, nos prix sont fixés aux conditions de change, droits de douane, frais de transport et taxes en vigueur au jour de la conclusion du contrat et pourront être modifiés en cas de variation de ces éléments et de tout autre élément imprévu au jour de la livraison.

4. FRAIS FIXES

Des frais fixes de facturation pourront être prélevés conformément à l'article 37 paragraphe 1 de l'ordonnance n°451483 du 30 juin 1945 et à une note du 12 juin 1970 du Ministère de l'Economie et des Finances, de la Direction Générale du Commerce Extérieur et des Prix, du service de la législation et de la concurrence.

5. DÉLAIS

Nos délais de livraison ne sont qu'indicatifs pour les marchandises n'existant pas en stock. Les retards de livraison de nos fournisseurs sont considérés comme cas de force majeure. Aucun retard ne peut nous exposer à des pénalités à moins que celles-ci aient été stipulées et acceptées par nous. Aucun retard pour force majeure ou cas fortuit ne peut justifier une annulation de commande.

6. TRANSPORTS - CAMIONNAGES

Quel que soit le mode de transport et même expédiées franco par le vendeur, les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire.

En cas de retard, perte, avarie ou vol, il appartient au client de prendre l'initiative de la réclamation auprès du transporteur et ce, dans les délais impartis, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les marchandises transportées dans nos camions sont livrées à la porte du domicile du destinataire. En cas de livraison sur le chantier, celui-ci doit être d'un abord facilement accessible, sans danger et sans risque. Nous déclinons toute responsabilité d'un dommage quelconque causé par un de nos véhicules de transport et advenant sur ce chantier, si ce dommage est le fait d'un accès difficile et d'un terrain non approprié de même que, la direction des manoeuvres nécessaires pour l'accès et la circulation de nos véhicules à l'intérieur des installations du destinataire.

Le déchargement des marchandises est toujours à la charge du client, qu'il s'agisse d'un transport par fer, eau ou route. Une livraison stipulée « franco-chantier » ne modifie pas cette clause. Le déchargement de nos camions doit être effectué en bonne et due forme à l'aide d'une main-d'œuvre suffisante et dans le plus court délai, à partir du moment de leur arrivée sur le chantier. Les temps d'attente seront à la charge du destinataire.

7. PIERRES NATURELLES

Nous ne sommes pas responsables des vices ou des différences de couleurs des pierres naturelles car ce sont des caractéristiques incontrôlables inhérentes à la nature du produit. La pierre naturelle est un matériau sujet à variation en fonction des conditions d'exploitation ou de fabrication. C'est pourquoi des veinages, des pores, des inclusions ou des variations des motifs et des couleurs ne constituent pas un défaut du matériau, mais une démonstration de la particularité. Ainsi, il ne s'agit pas d'une imperfection, s'il y a une variation au sein d'une même commande ou bien d'une première commande une seconde.

Des variations de couleur élevées apparaissent surtout sur l'ardoise multicolore ou le grès. Des taches, des lignes ou des points, qu'un non-spécialiste peut reconnaître facilement, peuvent apparaître car c'est un produit naturel. Des délitage, des délitements et des veinages ainsi que des aspérités variant d'épaisseur et de direction peuvent apparaître d'un carreau à l'autre et d'une dalle à l'autre.

Les matériaux délités, c'est-à-dire le grès, la pierre calcaire, l'ardoise et le quartzite, sont toujours marqués par des rugosités de la surface et du dessous ce qu'on appelle zones de faiblesses. L'épaisseur des rugosités est variable.

Pour le travertin, il est possible qu'il possède des cavités variant de taille, de direction, de quantité et de forme. C'est pourquoi il existe l'éventualité que les enduits se délient avec le temps et l'usure c'est pourquoi les dalles et les carreaux devront être retravaillés. Ce fait est lié aux pores typiques du travertin et c'est pourquoi ce n'est pas un vice du matériau.

Les pierres naturelles sont emballées à la main, c'est la raison pour laquelle il peut y avoir des égratignures.

Vous veillerez à commander suffisamment de produit pour revêtir votre surface en prévoyant un supplément pour les pertes, casses et coupes à hauteur minimum de 10 % en plus de la surface utile en fonction du calepinage et des largeurs travaillées.

La différence haptique: suite à la fabrication à la main, la surface si singulière des pierres est différente au toucher. Des variances de structure et de densité peuvent se manifester et causer des différences en terme de rugosité, et ce parmi une même commande. Les matériaux délités comme le grès et l'ardoise sont particulièrement concernés.

Des tolérances en épaisseur : Nous indiquons des tolérances en épaisseur pour des matériaux délités, comme l'ardoise, le grès, le quartzite, ou la pierre calcaire par exemple. Pour jusqu'à 5% des pierres, les tolérances dimensionnelles peuvent être supérieures à celles indiquées. Même la dimension d'une seule dalle ou d'un seul carreau peut varier.

Toute variance de couleur qui a une similarité optique avec la rouille est un vice, c'est-à-dire une raison de se rétracter, seulement s'il est avéré que le produit continue à rouiller à cause des conditions atmosphériques. Il ne s'agit pas d'une imperfection si la variance de couleur ne grandit pas et si elle ressemble à la rouille uniquement pour des non-spécialistes.

Un critère d'évaluation : Nos produits ne sont pas fabriqués sur mesure, c'est pourquoi des critères d'évaluation équivalents à un produit fabriqué ainsi ne sont pas valables.

À cause de la naissance géologique des pierres, il est possible que les pierres naturelles aient des zones de faiblesse. Elles peuvent réduire la résistance au gel, même si elle est testée positive. Ces zones peuvent exister partiellement dans une même commande.

Les pierres naturelles ne sont pas toujours grand-teint. Elles peuvent pâlir avec le temps.

Les fissures capillaires font naturellement partie des sols en pierres naturelles, mais pas principalement. Surtout les pierres bleues de Belgique, de Chine et du Vietnam sont concernées par les fissures capillaires ainsi que le basalte chinois et le granite flammé. C'est la nature de ce produit naturel et ce procédé est inévitable.

Toutes ces caractéristiques ne sont pas une raison de réclamation.

8. RÉCEPTION DES MARCHANDISES

Les marchandises sont réputées réceptionnées et agréées départ d'usine ou d'entrepôt. Lors de leur arrivée en gare destinataire ou sur le chantier, il appartient au client (ou à son représentant) de connaître leur état avant de procéder au déchargement. Il est le seul qualifié pour faire des réserves auprès du transporteur.

9. COMMANDES SPÉCIALES

En cas de commande spéciale, il sera perçu un acompte égal au minimum au tiers du montant TTC de la commande.

10. RETOUR

A moins qu'il en soit convenu autrement, les marchandises fournies et acceptées ne sont pas reprises.

Pour toute les marchandises reprises, l'avoir sera calculé avec une réfaction de 10 % de la valeur de ces reprises.

11. GARANTIE - RÉCLAMATION

En cas de livraison non conforme ou sujette à litige, toute réclamation doit nous être adressée par écrit dans les huit jours qui suivent la réception de la marchandise

En cas de vice caché et reconnu, notre garantie se borne purement et simplement au remplacement des produits défectueux, à l'exclusion de toute indemnité relative à des frais annexes tels que dépose et repose des matériaux ou de dommages intérêts à titre d'immobilisation ou autre. En aucun cas, notre responsabilité ne peut être engagée au delà de celle de nos propres fournisseurs. Les dimensions, couleurs et poids de certains matériaux soumis à des variations inhérentes à leur nature ou à leur fabrication bénéficient des tolérances d'usage. Conditions spéciales aux carrelages et menuiseries.

MENUISERIES : nos menuiseries sont vendues conformément aux conditions générales de garantie. Toutefois sont spécialement exclues de la garantie les défauts dus : A une manipulation incorrecte avant ou après le montage, A un stockage défectueux (humidité, surchauffe, manque de ventilation des locaux, stockage en porte à faux entraînant un gauchissement, etc.). A une peinture tardive ou non conforme à la nature ou à l'état de la couche d'impression ou à toutes circonstances indépendantes au fabricant, A une pose effectuée sans couche d'impression efficace. Toutes modifications du contrat devra faire l'objet d'un accord écrit entre les parties et entraînera automatiquement un report de la date de livraison initialement prévue. La pose doit être effectuée dans les règles de l'art (norme et DTU). Pour un bon fonctionnement, un réglage de votre menuiserie peut être nécessaire sous responsabilité du poseur.

CARRELAGES : les dimensions et couleurs de ces produits étant soumis à des variations inévitables, elles bénéficient des tolérances d'usage et nous déclinons toutes responsabilités quant aux conséquences de l'emploi de fournitures présentant un vice apparent.

12. EMBALLAGE - PALETTISATION

Si la marchandise est livrée sur palette ou sous emballage consigné, le montant de la consignation est porté sur la facture et payable en même temps que la marchandise. Le remboursement de cette consignation n'est exigible qu'après réception de ces emballages à notre marque, retourné « franco » et en bon état au lieu de départ et ce, dans un délai maximum d'un mois. Passé ce délai le négociant sera en droit de transformer ces consignations en vente ferme. Les emballages retournés en mauvais état ne sont pas repris et sont tenus à la disposition du client pendant un délai d'un mois. Tout emballage renvoyé par le client directement en usine doit être accompagné » d'un avis de retour précisant la date de l'envoi et sa composition. En aucun cas la consignation des emballages n'en confère la propriété.

13. RÉGLEMENTS

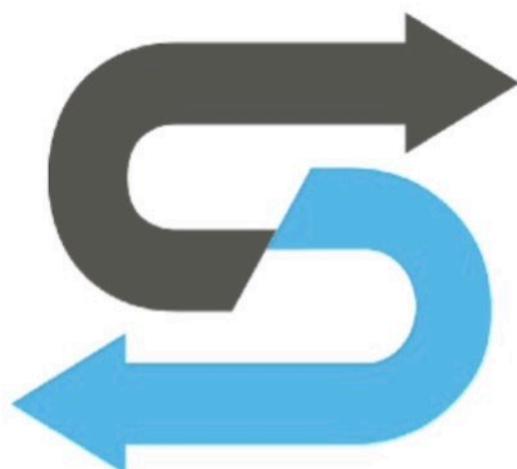
Nos ventes sont faites au comptant et sans escompte à notre domicile, sauf stipulation contraire. L'acceptation de nos traites ne constitue ni novation ni dérogation à la clause ci-dessus. Le refus d'acceptation de nos traites, le défaut de paiement d'un effet à son échéance, ou en règle générale le non respect du terme de paiement, rendent immédiatement exigible l'intégralité de notre créance sans mise en demeure préalable. A défaut de paiement d'une des échéances au terme prévu, le compte de paiement à terme sera fermé. L'incident de paiement sera déclaré à notre centrale Contrôle Crédit, et porté à la connaissance de la profession jusqu'à son règlement effectué et qui entraînera la facturation des frais bancaires de retour et de représentation qui sont fixés à 30 € TVA en sus par incident de paiement. Nous nous réservons en outre le droit de suspendre ou d'annuler les marchés de commandes en cours et de demander éventuellement des dommages et intérêts. Selon la loi n°2008-776 du 04 août 2008, toutes sommes non payées à l'échéance porteront intérêts égal à trois fois le taux de l'intérêt légal, majoré de dix points courant de plein droit à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Ce taux est égal aux intérêts appliqués par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Le défaut de paiement à l'échéance fixée, sans qu'un rappel soit nécessaire entraîne automatiquement la déchéance du terme. Au cours de l'exécution d'un marché, avant ou pendant les livraisons nous nous réservons le droit de réclamer l'acheteur caution bonne et solvable du prix des fournitures faites ou à faire et en cas de refus, de résilier le marché. En cas de règlement judiciaire, même suivi de concordat, nous nous réservons la possibilité de résilier tous les accords conclus avec l'acheteur. Dans le cas où la carence du débiteur nous contraindrait à confier à notre service Contentieux le recouvrement des sommes dues à notre Société (où à nous), celles-ci se trouveraient majorées d'une indemnité fixée à 20 % de leur montant, avec un minimum de perception de 80 euros. Cette majoration est établie à titre de clause pénale conformément aux articles 1226 et 1152 du Code Civil. Un relevé de facture mensuel sera édité dans la quinzaine qui suit le dernier jour du mois sans que l'acheteur puisse opposer aucun report d'échéance pour transmission tardive. De convention expresse, tout acheteur se trouvant en état de manquement sur nos livres, nous donne mandat irrévocable d'office pour son compte, et jusqu'à due concurrence, toute somme qu'il pourrait nous réclamer en sa qualité de créancier fournisseur. Ce mandat étant gratuit et sans qu'il soit besoin de lui en rendre compte, l'acheteur nous décharge de toute responsabilité à ce titre.

14. CLAUSE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

En application des dispositions de la loi française n° 80.335 du 12 mai 1980, toutes nos marchandises restent notre entière propriété jusqu'à leur paiement intégral et effectif. Jusque là les marchandises restent la propriété du vendeur. (loi du 04/08/08 n°2008-776 art.21). A défaut, nous exercerons notamment le droit de reprendre les marchandises entre quelques mains qu'elles soient, ou le paiement par l'éventuel sous-acheteur. Les risques seront à la charge de l'acheteur.

15. CLAUSE DE COMPÉTENCE

Toutes contestations qui pourraient survenir à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conventions seront du ressort des tribunaux de notre domicile qui ont compétence exclusive quelles que soient les modalités de paiement acceptées, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs et ce, nonobstant toutes clauses contraires.



**STONE DESIGN
DISTRIBUTION**

DÉPÔT DE SAINT SERNIN

204 ROUTE D'ALÈS,

07200 SAINT SERNIN

+33 (0) 4 75 93 11 75

+33 (0)6 10 10 70 95

stonedesigndistribution@gmail.com

www.stone-design-distribution.fr